

# CONVENTION DE MÉCÉNAT/SPONSORING

Entre :

CMS Bressolles :

60 chemin des hirondelles 01360 Bressolles

Représenté par le : Président / Vice Président / Secrétaire / Secrétaire Adjoint /Trésorier

M. /Mme : .....

Et

Nom : .....

Adresse : .....

Forme juridique : .....

Représenté par : .....

**Il est convenu et décidé ce qui suit :**

1. La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien à l'association pour le projet suivant :

**L'action a pour but d'aider le Club Multisports de Bressolles à financer le matériel nécessaire pour la bonne pratique du Football en Club pour les catégories jeunes (U6/U11) ainsi que la catégorie Senior (2ème Division de District), que ce soit une aide matériel, ou une aide financière. L'objectif étant de faire monter l'équipe Senior en Excellence dans les 5 prochaines saisons, et de faire progresser les jeunes catégories de Bressolles.**

2. L'entreprise mécène/sponsoring versera à l'association la somme de : .....

**Et/ou**

L'entreprise mécène s'engage à apporter, mettre à disposition, prêter à l'association: le matériel, le local, le personnel suivant : .....  
représentant une valeur de .....

**Et/ou**

L'entreprise mécène s'engage à réaliser au profit de l'association la prestation suivante, évaluée à :  
Type d'action :

.....

Somme évalué :

.....

3. L'association s'engage à faire figurer le nom de l'entreprise donatrice sur les supports d'information de : La/Les Manifestation(s) / Site Internet

4. Au terme de la manifestation, l'entreprise reprendra les éléments prêtés à l'association.

5. L'association s'engage à rembourser l'entreprise mécène si elle décide de ne pas réaliser le projet ou de ne plus y faire participer l'entreprise.

6. La présente convention est établie en vertu des dispositions de l'article 238 bis du CGI.

Date, lieu et signatures :

A.....le .....20...

Représentant de l'entreprise

Représentant de l'association

**Club Multisport de Bressolles**

N° de Siret : 799 032 404 00011

N° de déclaration préfecture :

Affilié Ligue Rhône-Alpes de Football : N°540741

## Identité du CMS Bressolles

Club Multisports de Bressolles

Sigle : CMSB

60 chemin des hirondelles

Code postal : 01360 Bressolles

Téléphone : Président : 0677401809 // Vice Président : 06 16 06 41 95// Secrétaire : 0688444206 //

Secrétaire Adjoint : 0646802620

Mail : [Cmsbfootball@gmail.com](mailto:Cmsbfootball@gmail.com)

## Responsable de l'association et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal :

Nom:.....

Prénom:.....

Qualité :.....

Mail :.....

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom:.....Prénom :.....

Mail : .....

## Eléments structurants de l'association

Association Sportive créée en 1990 sur la commune de Bressolles, elle fêtera pour la saison 2015/2016 sa 25<sup>ème</sup> année d'existence.

La nouvelle direction élue début juillet 2014 a pour objectif de renouveler et redynamiser le club qui était en train de s'essouffler. Le nouveau bureau lie à la fois le renouveau et la créativité avec une équipe composée en totalité d'anciens joueurs du club. 2 jeunes titulaires de Master II en école Commerce permettront la mise en place logistique du club, mais l'expérience et le savoir-faire viendront du président qui a déjà exercé ces fonctions auparavant.

## Renseignements d'ordre administratif et juridique

- Date de déclaration en Préfecture et de publication au Journal Officiel : le 27 Juillet 1988
- Objet de l'association : « Développe, animer, favoriser toute activité sportive. Association Sportive faisant la promotion de la pratique courante d'un sport. »

Bureau du CMS BRESOLLES au 1 septembre 2015 :

Président : Fabien Gouverneur

Vice-Président : Jérôme Olivo

Secrétaire : Yoann Mollaret

Secrétaire Adjoint : Vincent Laumain

Trésorier : Sylvain Teppe

Chargé de Communication : Frédéric Reymond

## Renseignements concernant le fonctionnement de l'association

- Une dizaine de bénévoles et volontaires
- Environ 60 adhérents au club de football CMS Bressolles

Club Multisport de Bressolles

N° de Siret : 799 032 404 00011

N° de déclaration préfecture :

Affilié Ligue Rhône-Alpes de Football : N°540741

**Bénéficiaire des versements**

**Nom ou dénomination :**  
.....

**Adresse :**

N° ..... Rue .....

Code postal ..... Commune .....

**Objet :**  
.....  
.....  
.....

**Cochez la case concernée (1) :**

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ...../...../..... publié au Journal officiel du ...../...../....., ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du ...../...../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme : .....

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

## Donateur

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal ..... Commune .....

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres : .....

Date du versement ou du don : ...../...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) :  200 du CGI  238 bis du CGI  885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique  Acte sous seing privé  Déclaration de don manuel  Autres

Nature du don :

Numéraire  Titres de sociétés cotés  Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces  Chèque  Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS  
**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
 ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES  
**RELEVÉ DE SOLDE**



@ internet - DGI

Le droit de consultation des relations entre l'administration fiscale et les contribuables repose sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou auprès de votre service des impôts.

2572

SIE	
COI - Code service	
RIB	
ZMO	
N° d'identification de l'étab. (SIRET)	
Adresse fiscale de référence	
N° FRP - Clé	
Exercice social	
Date limite de paiement	



VERSEMENTS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES		Montants restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les sociétés	01		06
Contribution Sociale	03		08
Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	04		09
<b>Totaux</b>	<b>05</b>		<b>10</b>
Montant total à payer (ligne 05 - ligne 10) :		<b>11</b>	
OU Montant total de l'excédent (ligne 10 - ligne 05) :			<b>12</b>
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant			13
Remboursement d'excédent de versement demandé (ligne 12 - ligne 13) (1)			14
(1) Joindre un RIB s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte. <b>DEMANDE D'IMPUTATION SUR ECHEANCE FUTURE (2)</b> Cochez la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
(2) Consultez le document de demande d'imputation d'une créance fiscale n° 3510-SD, disponible sur <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> ou auprès du service des impôts des entreprises.			
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
Somme :	Date :	N° d'opération :	Date de réception :

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CREANCE FISCALE (à l'exclusion des excédents d'IS dégagés ligne 14)		
Nature de la créance	Année de constatation de la créance	Montant du remboursement demandé

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION					
Nature de la créance	Montant de la créance à rembourser	Date de la somme	N° d'opération (3,10,2,8)	N° d'opération remboursement	Cachet et signature du service

CADRE RESERVE A LA CORRESPONDANCE

N° 2572 - 2008 et 2025 PO - (D3)AC - IT14 - Version 2008





N° 12386\*01  
Formulaire obligatoire  
Art. 49 septies X annexe III au CGI



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2069-M-SD  
(2008)

**REDUCTION D'IMPOT MECENAT**

(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du  au  ou année <sup>1</sup>

Dénomination de l'entreprise		
Adresse		
N° Siret	<input type="text"/>	<input type="text"/>

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère		
Adresse		
N° Siret	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	<input type="text"/>	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 %)	2	<input type="text"/>
----------------------------------	---	----------------------	---	---	----------------------

**I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À REDUCTION D'IMPÔT**

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes <sup>2</sup>	3	<input type="text"/>
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	<input type="text"/>
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	<input type="text"/>
Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	<input type="text"/>
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	<input type="text"/>

**II - APPRECIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ**

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	<input type="text"/>
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	<input type="text"/>

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts

<sup>1</sup> Pour les entreprises individuelles.

<sup>2</sup> Sont visées par l'article 238 bis du CGI, les dépenses engagées au profit d'œuvres ou organismes d'intérêt général, au profit de fondations ou associations reconnues d'utilité publique, au profit de musées, établissements d'enseignement publics ou privés, et sociétés et organismes publics ou privés.

